



Champlost

COMMUNE DE CHAMPLOST

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 02 juillet 2024

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PREVOST Yvette,

Absents avant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Secrétaire de séance : GARAULT Jean-Claude

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Vente matériel classe orchestre

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (11 voix).

ORDRE DU JOUR

2024/020 Vente matériel classe orchestre :

M. Christophe SEILLIÉBERT, 1^{er} adjoint, rappelle qu'il y a 3 ans, la CCSA a créé dans notre commune une classe orchestre. Nous avons été ainsi amenés à acquérir des tableaux de portée et des pupitres.

M. le Maire informe qu'il a été contacté par certains de ses homologues pour acheter ce matériel dont nous n'avons plus besoin. Il est proposé de vendre ces tableaux et pupitres à la moitié de leur valeur d'achat.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).

2024/021 Décision Modificative n°1 – budget commune :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget commune à la demande de la trésorerie pour changement d'imputation budgétaire pour le paiement de la part communale due au SDEY pour l'éclairage public Rte de Paris à Vachy et Champlost.

Il sera donc retiré 6 550€ du c/2152 pour les transférer au c/2041582

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).

2024/022 Décision Modificative n°1 – budget eau-asst :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget eau-asst suite à un changement d'imputation budgétaire pour le paiement de notre part de rejet des eaux usées de Vachy et Prunelles dans la STEP de Bellechaume. Jusqu'à présent cette redevance était partagée entre investissement et fonctionnement, il convient désormais de tout imputer en fonctionnement, sur 2 comptes distincts : 6061 & 6588.

Il sera donc retiré 6 000€ du c/61528 pour les transférer au c/6588.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).

2024/023 Augmentation des tarifs de location et nettoyage de la salle des fêtes de Champlost :

M. le Maire rappelle que la société de nettoyage « ACTIV'ENTRETIEN » qui intervenait pour le nettoyage des salles des fêtes nous a informé ne plus effectuer cette prestation sans aucun préavis, nous obligeant à faire effectuer d'autres propositions tarifaires. Après consultations auprès de plusieurs prestataires, nous avons retenu la société « ONET » basée à Monéteau avec un net surcoût du tarif du nettoyage. Jusqu'à présent nous le facturions 140€. Le prix demandé par ce nouveau fournisseur est de 210€. Le prix actuel de la location de la salle est de 200€ ce qui porte le coût total pour une réservation de 340€ à 410€ (200€ + 140€ portés à 200€ + 210€). Pour préserver l'attractivité de notre salle des fêtes, Mme Christiane Bocat-Monnet propose de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation en ne facturant pas la TVA de la nouvelle prestation de nettoyage soit 175€ au lieu de 210€.

Au terme d'un échange riche en arguments et propositions, il est demandé de facturer :

- la location de la salle à 210 €
- le nettoyage à 210 €

Le Conseil vote, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.

2024/024 Demande de subvention au titre de la DETR 2024 :

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour faire une demande de subvention à la DETR. Il rappelle que nous ne pouvons solliciter des subventions que pour ce que nous créons et non pour ce que nous démolissons ou supprimons. En clair, nous ne pouvons prétendre à des subventions que pour la création de notre jardin intergénérationnel et non pour la démolition du mur d'enceinte du jardin du presbytère. M. Jean-Claude Garault rappelle que la démolition du mur d'enceinte et la nouvelle clôture ont été mis au budget 2024 pour la moitié du coût total et considère ainsi que cette dépense est déjà financée.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).

2024/025 Demande de fonds de concours CCSA – Aménagement jardin du Presbytère :

M. le Maire rappelle le souhait de procéder à l'aménagement du jardin du Presbytère et que dans ce cadre il est possible et envisageable de demander un fonds de concours d'un montant de 7 000€ à la Communauté de Communes Serein et Armanche.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).

QUESTIONS DIVERSES

EAU: Information sur la remise à niveau de notre système d'assainissement

M. le Maire informe qu'une délibération aurait dû être prise à ce sujet mais elle ne peut l'être au vu du manque d'explications.

Il laisse la parole à M. Jean-Claude Garault qui rappelle que, suite au diagnostic établi par BIOS ainsi qu'à une mise en demeure de la Police de l'eau, nous avons entrepris voici deux ans d'engager des travaux de remise à niveau du système d'assainissement du bourg de Champlost et des hameaux de Boudernault, Chatton et Vaudupuits.

Vachy et Prunelles sont exclus de cette opération car leur dispositif d'assainissement est très récent et donc exempt de défaut.

Nous avons confié la maîtrise d'œuvre à la société Impulse basée à Orléans. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) étant confiée à notre consultant Philippe Canault.

En date du 7 juin dernier, nous avons reçu de Philippe Canault un courriel nous demandant suite à une modification du choix technique de prendre une délibération pour modifier la rémunération de la société Impulse. Ceci pour corrélérer la rémunération de ce prestataire avec le nouveau coût des travaux de la phase 1 du projet.

Le prix de ces travaux passerait de 63 K€ à 230 K€.

Il se trouve que nous n'avons pas été averti de cette très importante modification, pas plus que l'Agence de l'Eau et la Police de l'Eau également partie prenante à divers titre de ce projet.

M. Jean-Claude Garault estime qu'il ne peut être répondu favorablement à la demande de M. Canault car la procédure légale n'est pas respectée.

Il est convenu que M. le Maire prenne dès que possible contact avec Philippe Canault afin d'obtenir des explications sur ce délicat sujet.

DÉMISSION CONSEILLÈRE

M. le Maire informe le conseil de la démission de Mme Anne-Magali MUGUET suite au courrier qu'il lui a envoyé lui faisant remarquer ses absences régulières non excusées aux réunions du conseil municipal auquel elle a répondu par une lettre de démission.

La séance est levée à 22h15.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 09 juillet 2024, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

